



BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES

CHARTRE DES COLLECTIONS

Table des matières

| | |
|---|----------|
| CHARTE DES COLLECTIONS | 1 |
| LES BIBLIOTHÈQUES | 3 |
| Le service commun de la documentation | 3 |
| Les bibliothèques associées | 3 |
| L'ENVIRONNEMENT ET LA CARTE DOCUMENTAIRES | 4 |
| La carte documentaire | 4 |
| Le plan régional de conservation partagée des périodiques | 4 |
| Le Prêt entre bibliothèques (PEB) | 4 |
| LES PUBLICS | 5 |
| Publics Lyon 3 | 5 |
| Publics UDL – Rhône-Alpes | 5 |
| Publics extérieurs | 5 |
| LES COLLECTIONS | 5 |
| Les disciplines | 5 |
| La couverture linguistique | 6 |
| La répartition budgétaire | 6 |
| La quantité | 6 |
| L'accès | 6 |
| LES PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSTITUTION DES COLLECTIONS | 6 |
| Les acquisitions | 7 |
| Les responsables scientifiques de collections | 7 |
| Les suggestions | 7 |
| La validation | 7 |
| L'évaluation | 7 |
| ACTUALISATION DES COLLECTIONS | 8 |
| Les fiches disciplines | 8 |
| Le désherbage | 8 |
| LA VALORISATION | 8 |
| Mise en valeur physique et numérique | 8 |
| Libre accès aux revues du site | 9 |
| Valorisation des thèses et mémoires | 9 |
| L'ACTION CULTURELLE | 9 |
| Prix littéraire | 9 |
| Conférences-débats | 9 |

La charte des collections vise à présenter la politique documentaire du service commun de la documentation (SCD) de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Elle précise les principes, objectifs et les modalités de constitution, de gestion, de signalement des collections.

Elle peut être actualisée en fonction de l'évolution des missions des bibliothèques, des contextes technologiques et des usages.

Elle a vocation à être soumise pour validation aux instances compétentes de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Les bibliothèques

Le service commun de la documentation

Le service commun de la documentation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 se compose de trois bibliothèques :

- La Bibliothèque de la Manufacture des Tabacs
- La Bibliothèque du Palais
- La Bibliothèque de la Maison Internationale des Langues et des Cultures

Ces bibliothèques ont pour mission de :

- Proposer des collections pertinentes sur tout support, dans les domaines d'enseignement et de recherche.
- Mettre à disposition des espaces de travail équipés, individuels et en groupe.
- Dispenser une médiation documentaire en offrant des formations à la maîtrise de l'information et des renseignements.
- Accompagner l'excellence de la recherche et favoriser la science ouverte.
- Être un vecteur d'ouverture au monde et de curiosité intellectuelle par le biais d'actions culturelles.

Bibliothèques publiques, elles sont ouvertes à tous, sans restriction d'accès.

Les bibliothèques associées

Le SCD de l'Université Jean Moulin Lyon 3 propose son expertise dans le traitement et le signalement de leurs collections aux laboratoires, instituts, centres de recherche disposant de ressources documentaires.

Ce service fait l'objet d'une convention signée entre le SCD et le centre de documentation demandeur.

Des personnels du service du traitement documentaire du SCD forment les gestionnaires des collections concernées au signalement dans le catalogue local (OmniBU) et le catalogue national (Sudoc). Ils apportent leur soutien aux actions d'évaluation, d'inventaire, de désherbage et de reliure.

Les signataires s'engagent à signaler leurs collections dans les catalogues et à en faciliter l'accès par le prêt et/ou la consultation sur place.

En 2022, le réseau des bibliothèques associées est composé de 10 membres signataires de la convention.

L'environnement et la carte documentaires

La carte documentaire

Pour le niveau recherche, les bibliothèques de l'Université Jean Moulin Lyon 3 mènent leur politique de développement des collections dans le respect des principes de la carte documentaire lyonnaise adoptée en 1996 et organisant les missions entre les bibliothèques Denis Diderot de Lyon, celles de l'Université Lumière Lyon 2 et celles de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

| SCD Lyon 3 | SCD Lyon 2 | BDL |
|--|--|--|
| Droit Gestion Langues slaves Langues est-asiatiques | Psychologie Sociologie Sciences économiques et sociales (hors droit et gestion) Science politique Histoire de l'art et archéologique Tourisme | Géographie Histoire (hors histoire de l'art et archéologie) Langues (hors slaves et est-asiatiques) Lettres Philosophie Sciences du langage |

La politique documentaire des bibliothèques de l'Université Jean Moulin Lyon 3 prend aussi en compte la richesse de l'environnement documentaire lyonnais qui comporte notamment une bibliothèque municipale avec des fonds patrimoniaux locaux et internationaux remarquables, des bibliothèques d'écoles supérieures telle que l'École centrale de Lyon, l'EM Business school ou l'École des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB), une bibliothèque de l'Université catholique de Lyon.

Le plan régional de conservation partagée des périodiques

Le SCD de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est membre, depuis 2005, du plan de conservation partagée des périodiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Dans un objectif de rationaliser la constitution et la conservation des titres de périodiques à l'échelle régionale, ce plan regroupe différents établissements documentaires qui s'engagent à conserver durablement des titres précis et à maintenir des collections complètes.

À ce titre, le SCD de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est pôle de conservation pour plusieurs titres de périodiques. Ces titres sont indiqués dans les fiches disciplines concernées.

Le Prêt entre bibliothèques (PEB)

Le SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3 est membre du réseau du Système universitaire de Documentation (Sudoc), à la fois service demandeur et fournisseur de documentation. Par le biais du PEB, le SCD donne accès, gratuitement et à tous ses publics, à de très nombreuses ressources documentaires sous forme de prêt ou de photocopie.

Les publics

Publics Lyon 3

Les bibliothèques du SCD de l'université Jean Moulin Lyon 3 desservent en priorité les étudiants, du niveau Licence au niveau Doctorat, les enseignants-chercheurs, les personnels administratifs de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Publics UDL – Rhône-Alpes

Leurs espaces, services et collections sont également accessibles aux étudiants et personnels de l'Université de Lyon – Communauté d'Universités et d'établissements ainsi qu'aux étudiants et personnels des universités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Publics extérieurs

Tout public extérieur est enfin autorisé à accéder librement à la consultation sur place des collections, ou à leur emprunt en s'acquittant d'un droit d'adhésion spécifique.

Les collections

Les collections visent à accompagner les étudiants dans leur réussite universitaire, à favoriser leur autonomie ainsi que leur curiosité intellectuelle et à faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elles visent parallèlement à soutenir, accompagner et promouvoir les activités des communautés de recherche.

Les disciplines

Les collections du SCD couvrent l'ensemble des humanités :

- Droit et sciences politiques,
- Sciences économiques et de gestion,
- Lettres et langues, philosophie,
- Information-communication
- Histoire,
- Géographie,
- Religions,
- Arts.

Elles comportent des fonds spécifiques en langues et civilisations slaves et est-asiatiques. Elles sont complétées par des fonds à usage d'orientation et d'insertion permettant l'acquisition d'une culture générale, de techniques pour les épreuves de concours et examens, de compétences linguistiques pour les certifications de langues. L'actualité et les loisirs sont proposés par le biais d'une collection de bandes dessinées, de revues grand public et de quotidiens ainsi que d'un fonds cinématographique (constitué de DVD et d'un accès à une base de données).

La couverture linguistique

Les documents de niveau Enseignement, destinées aux étudiants de Licence sont principalement en langue française. Les documents de niveau Recherche sont principalement en langue anglaise et dans les autres langues en fonction du sujet et pays d'édition.

La répartition budgétaire

L'achat de documentation représente environ 60 % du budget global du SCD. Ce budget documentaire se répartit actuellement comme suit :

- 10 % pour les périodiques imprimés
- 30 % pour les monographies imprimées
- 60 % pour la documentation numérique

La part prédominante et croissante de la documentation numérique s'explique par l'observation de demandes nombreuses de la part des étudiants et communautés de recherche doublée d'une forte conviction que ce support facilite, pour le plus grand nombre, le repérage, l'accès et l'usage de corpus documentaires scientifiques fondamentaux. L'augmentation constante de la documentation numérique trouve aussi sa justification dans une offre éditoriale de plus en plus importante, dans tous les champs disciplinaires, tant pour les ressources destinées à la formation que pour celles destinées à la recherche. L'augmentation de la qualité du signalement à différents niveaux de granularité (collections, revues, articles, monographies, chapitres etc.) permet de donner accès directement via le moteur OmniBU à plus de 90% des ressources numériques.

La quantité

La qualité des données est privilégiée à la quantité des références proposées.

Une politique de multi exemplaires est définie selon les disciplines et de façon raisonnée en fonction des usages des publics. Le dédoublement entre les versions imprimées et les versions électroniques est fortement recommandé mais non exclusif.

L'accès

Le libre accès est privilégié : 61,5 % des collections sont en libre accès, 38,5% sont en magasins. Le choix du support est subordonné à la facilité d'usage et d'accessibilité. La bibliothèque numérique est accessible à distance après identification pour les membres de l'université Jean Moulin Lyon 3. Elles sont consultables sur site pour les publics extérieurs inscrits.

Les principes et modalités de constitution des collections

La politique documentaire des bibliothèques de l'Université Jean Moulin Lyon 3 combine la constitution de collections de qualité, actualisées et accessibles avec une politique de conservation raisonnée et de valorisation volontariste.

Les acquisitions

Les enrichissements des collections sont faits par acquisition onéreuse, don, ou dépôt. Les dons ou dépôts sont soumis à signature de conventions lorsqu'ils sont conformes à la politique documentaire du secteur.

Les entrées onéreuses ont lieu dans le cadre de la procédure des marchés publics.

Les abonnements ou acquisitions des ressources numériques sont le plus souvent réalisés dans le respect des cadres de négociation du Consortium Couperin dont l'Université Jean Moulin Lyon 3 est membre.

Les responsables scientifiques de collections

Les enrichissements de collection sont réalisés par des responsables scientifiques de collections chargés de secteurs disciplinaires. Chaque responsable scientifique de collections assure la veille documentaire, les acquisitions, la valorisation et l'évaluation de la documentation, tout support confondu. Chaque année, il met à jour une fiche discipline, produit un rapport d'activité annuel et conçoit un budget prévisionnel pour l'année N+1.

La part dévolue respectivement à l'activité d'enseignement et à l'activité recherche est variable selon chaque discipline et est justifiée par les effectifs d'étudiants dans les différents niveaux et par les programmes de recherche. Sur l'ensemble du budget documentaire, elle se répartit comme suit :

- Enseignement : 50%
- Recherche : 50%

Les suggestions

Les publics peuvent effectuer des suggestions qui sont analysées par les responsables scientifiques de collections et acceptées si elles satisfont aux critères retenus pour la discipline considérée. Les suggestions peuvent être formulées et transmises selon plusieurs modalités :

- Via le compte lecteur ou le catalogue (SIGB)
- Lors des échanges réguliers entre enseignants et responsables scientifiques de collection
- À l'issue d'enquêtes et de réunions d'instance comme le conseil documentaire

La validation

L'ensemble des principes et modalités de constitution des collections sont soumis à l'approbation du conseil documentaire et les orientations budgétaires sont validées par le conseil d'administration.

L'évaluation

Le SCD publie un rapport annuel et répond aux différentes enquêtes nationales : Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU), Enquête sur les ressources électroniques (ERE), enquêtes de Couperin.

Actualisation des collections

Les fiches disciplines

Chaque secteur disciplinaire fait l'objet d'une fiche discipline dans laquelle sont indiqués les grands axes de développement pour tous les supports.

Outil de pilotage interne, elle est mise à jour annuellement et présente le contexte universitaire avec les programmes d'enseignement et les effectifs étudiants, les centres et axes de recherche. Elle comporte des tableaux de bord avec des indicateurs permettant d'évaluer la concordance entre l'offre et les usages, de repérer les lacunes, de définir les critères d'acquisition, de renouvellement et de désherbage et de définir les priorités pour l'année n+1.

Outil de communication externe, des extraits de la fiche discipline ont vocation à être diffusés auprès des partenaires internes et externes.

Le désherbage

Le désherbage consiste à retirer des rayonnages en libre accès ou des magasins les documents qui n'ont plus vocation à être proposés aux publics. Les actions de désherbage sont effectuées dans le respect des indicateurs exposés dans les fiches disciplines. Elles peuvent être justifiées par l'état défectueux du document, l'actualisation d'une édition, le dédoublement, la substitution par une édition numérique, la relégation en magasins, le transfert à d'autres bibliothèques publiques.

Les documents pilonnés sont estampillés et peuvent être donnés soit :

- à des associations à but non lucratif, après signature de la convention.
- à la société Ammareal pour revente ou don. 7,5% du prix HT des reventes sont reversés au Secours Populaire pour ses missions d'accès à l'éducation et à la culture.
- aux usagers des bibliothèques universitaires.

La valorisation

Mise en valeur physique et numérique

Les actions de valorisation en ligne, sur les réseaux sociaux et pages du site web des bibliothèques mais aussi dans les espaces des différentes bibliothèques sont réalisées durant toute l'année suivant un calendrier validé.

Des sélections documentaires en lien avec les colloques et événements scientifiques promeuvent la documentation sur tout support ainsi que la science ouverte.

Chaque année, un « kit documentaire » est mis à disposition des étudiants primo-entrants lors des inscriptions.

Trois fois par an, une newsletter disciplinaire est adressée aux enseignants chercheurs afin de présenter des services et des ressources documentaires.

Libre accès aux revues du site

En tant que membre du pôle éditorial Lyon Saint-Étienne, qui associe les universités Lumière Lyon 2, Jean Moulin Lyon 3 et la Maison des sciences de l'homme Lyon Saint-Étienne, le SCD assure la diffusion de revues de sciences humaines et sociales en accès ouvert de l'établissement par le biais de la plateforme Prairial.

Valorisation des thèses et mémoires

Dans l'objectif d'améliorer la visibilité des mémoires, le SCD accompagne les composantes dans le dépôt, la conservation et la diffusion des bons mémoires de master recherche.

Le dépôt électronique des thèses est accompli par le SCD. Un cycle annuel de conférences-débats dédiées aux questions de société est animé par des enseignants-chercheurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

L'action culturelle

Prix littéraire

Un Prix du roman étranger traduit en français, ouvert aux étudiants de l'Université Jean Moulin Lyon 3, est organisé annuellement en collaboration avec la Faculté des Lettres et Langues.

Conférences-débats

Un cycle annuel de conférences-débats est dédié aux questions de société et est animé par des enseignants-chercheurs de l'Université Jean Moulin Lyon 3.